

Programme local de l'habitat

Document de référence pour la politique locale de l'habitat, le PLH définit les objectifs et principe d'une politique visant à :

- › Répondre aux besoins en logement et hébergement
- › Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale
- › Améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées.

Il assure entre les 24 communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Le PLH organise donc la stratégie et les interventions sur :

- › Le développement quantitatif et qualitatif de l'offre nouvelle, en logement comme en hébergement
- › Le parc existant, social comme privé
- › Les parcours résidentiels
- › La gouvernance locale de cette politique

Ce document est pensé en synergie avec l'ensemble des politiques publiques : aménagement urbain, développement économique, action sociale, déplacement urbain, politique environnementale, politique de la ville.